



Conseil sur l'équité police-collectivité du Service de police d'Ottawa

Responsabilités du Conseil

Mission du Conseil

Mission

Le Conseil sur l'équité police-collectivité du Service de police d'Ottawa, en travaillant dans un cadre intersectionnel, collaborera avec le Service de police d'Ottawa pour qu'il puisse mieux travailler avec les communautés autochtones, racialisées et confessionnelles ottaviennes.

Les objectifs du Conseil

Objectifs

- a) Les membres de la collectivité et du SPO fourniront des rétroactions pertinentes et honnêtes sur les relations en cours entre la collectivité et la police.
- b) Les membres de la collectivité offriront des conseils stratégiques, fondés sur les commentaires de la communauté, au Service de police d'Ottawa quant aux façons d'améliorer les relations.
- c) Les membres de la collectivité fourniront un appui et un engagement quand un incident majeur a lieu entre la communauté et la police.
- d) Les membres du corps policier offriront leurs perspectives sur leurs processus et systèmes policiers afin d'influencer des changements positifs au sein des systèmes policiers tout en reconnaissant les limites liées à la structure de la police.
- e) Les membres du corps policier se feront les avocats du changement au sein du service de police.
- f) Le CÉPC fournira des suggestions pour changer les systèmes et les processus du SPO.

Résultats du Conseil

Résultats

Les trois résultats attendus du travail du Conseil sont :

- a) L'amélioration des relations entre les communautés autochtones, racialisées et confessionnelles et le Service de police d'Ottawa.
- b) La mise en œuvre de changements au sein du SPO pour développer et maintenir des relations fortes avec les communautés autochtones, racialisées et confessionnelles.
- c) Une augmentation de la responsabilité de la police envers la collectivité d'Ottawa en ce qui a trait aux relations.

Attentes envers les membres communautaires du Conseil

Attentes

- a) Participer aux réunions du Conseil tous les deux mois.
- b) Respecter le Code de conduite du Conseil.
- c) Siéger sur au moins un comité ou groupe de travail.
- d) Rencontrer les membres du public (en dehors de votre communauté) au moins une fois par année pour obtenir leur rétroaction sur les relations avec la police (cela fera partie du plan de travail).
- e) Utiliser les messages clés de communication développés par le Conseil lors des réunions publiques.
- f) Demeurer en lien avec l'organisation communautaire qui vous a appuyé au travers d'un mécanisme formel de responsabilité (ex. participer aux réunions pour donner et recevoir des rétroactions).

Je suis d'accord avec la mission, les objectifs, les résultats et les attentes envers les membres communautaires du Conseil sur l'équité police-collectivité.

Nom

Signature

Date